



fórum LISBOA

Forum de Lisbonne 2016

Migration et droits de l'homme Comment structurer une action collective efficace ?

Bonnes pratiques et partage de connaissances dans
l'espace euro-méditerranéen

24-25 novembre 2016
Centre Ismaïli, Lisbonne

Recommandations

Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

I- Contexte

1. Le Forum de Lisbonne (FL) est un événement annuel depuis sa création en 1994 par le Centre Nord-Sud (CNS) du Conseil de l'Europe (CdE), rassemblant depuis lors des participants de haut niveau du Quadrilogue (représentants des gouvernements, des parlements, des autorités locales et régionales et de la société civile) de l'Europe, de la Méditerranée et d'autres régions voisines, ainsi que d'autres continents, afin de discuter de différents thèmes liés aux priorités et au programme du CdE.
2. Les récentes éditions du FL, soutenues par le programme UE / CdE pour "Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional" (Programme Sud), ont cherché à relever les principaux défis auxquels sont confrontés les espaces méditerranéens et européens, par un dialogue global et interculturel, afin d'explorer les possibilités d'une coopération plus forte et plus efficace entre les deux régions. Ainsi, c'est dans cette perspective que le FL2016 s'est concentré sur le thème « Migration et droits humains : comment structurer une réponse collective efficace ? Outils de prévention et connaissances partagées dans l'espace méditerranéen et européen».
3. Un nombre sans précédent de personnes se déplacent fuyant la guerre, la tyrannie, la pauvreté et même le changement climatique, ainsi que bien d'autres causes profondes, à la recherche d'une chance de survie et d'une vie meilleure. Évitant l'amalgame entre migrants et réfugiés, nous devons veiller à ce que les droits de l'homme de toutes personnes déplacées soient assurés et respectés. Partager la prospérité et atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) contribueront largement à garantir aux migrants et aux réfugiés du monde entier un meilleur accès aux droits de l'homme dans les différentes catégories de droits : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.
4. Étant donné que l'interdépendance mondiale est au cœur de la crise liée aux déplacements, tous les pays d'origine, de transit et d'accueil par lesquels un migrant ou un réfugié peut voyager doivent coopérer et coordonner leurs actions afin d'élaborer des approches communes pour prévenir, résoudre et gérer non seulement les causes profondes de ce phénomène mais aussi faire face aux questions globales liées à la mobilité, la migration régulière et irrégulière, la gestion des frontières, la réadmission et le rapatriement. Une politique de migration cohérente repose sur une approche de dialogue triangulaire, sur les principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée.
5. Les flux actuels et complexes de population ont également révélé la nécessité de plans d'urgence stratégiques coordonnant tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette crise humanitaire. Les gouvernements ne peuvent faire face seuls à la situation. Tous les niveaux de gouvernance devraient être impliqués, des autorités locales et régionales à un large éventail d'acteurs non étatiques, incluant la société civile, les institutions religieuses et confessionnelles, les organisations culturelles et sportives ainsi que le secteur privé. Afin de travailler ensemble efficacement, nous devons reconnaître et souligner le rôle des différents acteurs impliqués et coordonner de la meilleure façon l'action, avec les organismes publics pour faire en sorte que tous travaillent à des fins communes.
6. Les autorités locales et régionales (ALR) et les organisations de la société civile, en particulier celles situées aux frontières méridionales, sont à la première ligne de l'accueil et de la protection des migrants et réfugiés, leur donnent abri, nourriture, soins de santé, etc., parfois en comblant le vide laissé par les acteurs nationaux et internationaux. Elles jouent aussi un rôle crucial en fournissant aux migrants et aux réfugiés la possibilité d'intégration sociale et économique à long terme. De plus, ces dernières doivent investir dans l'intégration à long terme des réfugiés tout en faisant face aux médias et à l'opinion publique, en gérant les conflits potentiels, en luttant contre les discriminations et en veillant à ce que les

migrants et les réfugiés puissent réaliser leurs aspirations et apporter une contribution significative à la communauté locale.

7. Nous avons également constaté que l'action collective dans le domaine des migrations a largement été facilitée par des milliers de volontaires, de donateurs et d'organisations de la société civile (OSC). Nous avons vu un grand nombre de personnes qui, individuellement ou en association, ont joué un rôle fondamental dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes déplacées- en particulier les droits fondamentaux des groupes spécifiquement vulnérables tels que les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées ou en situation de handicap. Il est fondamental que ces groupes trouvent une aide immédiate auprès de professionnels tels que les travailleurs sociaux, les professionnels de santé, les agents administratifs, de justice, et de police. Par conséquent, il est essentiel de mettre en place des politiques d'asile, d'immigration et d'accueil des réfugiés fondées sur le genre et les besoins spécifiques des différents groupes les plus vulnérables.
8. Les migrants et les réfugiés ont souvent des difficultés à accéder à leurs droits fondamentaux pas seulement en termes de législation et de bureaucratie, mais aussi en jouissant de leurs droits universels. En ce sens, il est important de les accompagner pour identifier les moyens de défendre leurs droits et de les soutenir dans leurs pays d'origine, de les protéger durant leur route vers de nouveaux lieux et d'améliorer leur intégration dans les sociétés où ils arrivent.
9. Une intégration significative exige des politiques intelligentes pour encourager et promouvoir des sociétés inclusives. Dans la gestion de la diversité, tous les acteurs doivent s'engager dans un processus à double sens impliquant à la fois les migrants et les réfugiés et les sociétés d'accueil. En l'absence de politiques favorisant la compréhension et le respect mutuels, des sociétés parallèles et une fragmentation sociale peuvent émerger, conduisant souvent à des tensions, à la violence et à l'instabilité. Les idées fausses sur les migrants et les réfugiés mettent gravement en danger leur intégration. Il est essentiel de présenter une image honnête des avantages que les migrants apportent aux différents pays dans lesquels ils résident. L'inclusion, telle que prônée par le programme « Cités interculturelles », doit être basée sur le concept de « l'avantage de la diversité » - que toute personne, quelle que soit son origine, quelle que soit son histoire a quelque chose à offrir à la société dans laquelle elle choisit de vivre.
10. En résumé, compte tenu des flux migratoires actuels, qui impliquent un besoin **i)** de discussion des causes profondes du problème, **ii)** de dialogue entre pays d'origine, de transit et de destination, et **iii)** d'une action collective impliquant une réponse des acteurs nationaux et locaux, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, grâce à une coordination efficace à plusieurs niveaux, à l'accès aux droits de l'homme et à une intégration réussie, le FL 2016 vise à, en promouvant les valeurs et principes fondamentaux du CdE en la matière; **iv)** accroître la sensibilisation et la compréhension de l'interdépendance mondiale liée à la crise migratoire; **v)** renforcer la coopération multi-niveaux et multilatérale en encourageant la création de réseaux et de plateformes régionaux, nationaux et transméditerranéens; et **vi)** établir des recommandations opérationnelles destinées aux différents acteurs du quadrilogue, individuellement ou en coordination; et en particulier au CNS, pour mettre en place un plan d'action qui, dans sa mission, puisse apporter une valeur ajoutée à une solution qui doit être globale, durable et interdépendante pour répondre à l'actuelle crise humanitaire et de gestion des migrants et des réfugiés.

II- Recommandations

Les Autorités Nationales doivent :

1. Comprendre que la crise actuelle des migrations et des réfugiés a besoin d'une solution politique claire, conforme au cadre juridique international et européen et aux instruments multilatéraux, supranationaux et nationaux existants.
2. Mettre en œuvre et promouvoir les dispositions du droit international et européen sur les migrations, les réfugiés et les demandeurs d'asile afin qu'elles soient plus effectives dans leur vie quotidienne et les réviser comme il convient pour faire face aux nouveaux défis, en particulier les spécificités des minorités et des groupes vulnérables comme les enfants, les femmes ou encore les réfugiés climatiques.
3. Prévoir des solutions à long terme, soit en apportant un soutien comme l'orientation des migrants et des réfugiés avant leur départ vers les pays d'accueil ou en leur proposant des programmes d'intégration dans les pays de destination, tout en coordonnant l'aide humanitaire d'urgence.
4. Etablir des routes légales et sûres pour les migrants et les réfugiés dans le but de sauver des vies et de lutter contre le trafic d'êtres humains.
5. Mettre à profit les mécanismes de coordination existants, identifier les bonnes pratiques à adapter à chaque échelle, échanger avec les autres acteurs confrontés au même phénomène et allouer des fonds limités dans un but coopératif et complémentaire orienté par les Objectifs de Développement Durable.
6. Reconnaître que les autorités nationales ne peuvent pas affronter seule la situation et structurer un dialogue entre les différents niveaux de gouvernance, des autorités locales et régionales à un large éventail d'acteurs non étatiques, incluant la société civile comme le secteur privé.
7. Reconnaître la pertinence du rôle des organisations de la société civile, leur permettre d'évoluer dans un environnement propice à leur travail, en particulier protégeant les défenseurs des droits de l'homme, i.e qu'il s'agisse d'individus ou de groupes.
8. Développer des mécanismes de renforcement des capacités pour les juges, les procureurs, les avocats, la police, les travailleurs sociaux et les professionnels de santé, les enseignants, les journalistes, les représentants des communautés locales et des diasporas, les volontaires, etc., sur la base d'un dialogue interculturel dans le but d'être prêts à accueillir et prendre en compte les migrants et les réfugiés.
9. Faciliter et accélérer l'accès à la justice et apporter des réponses rapides aux violations des droits de l'homme.
10. Créer des mécanismes de retour sûr et digne des migrants et des réfugiés dans leur pays d'origine, sur une base volontaire et après une évaluation des risques.

Les Assemblées Parlementaires doivent :

11. Élaborer et approuver des législations propices à la facilitation, l'accélération et la création des conditions nécessaires à l'entière intégration des migrants et des réfugiés dans les pays d'accueil.
12. Élaborer des politiques spécifiques pour les diasporas en établissant des ponts entre les pays d'origine et de destination et en facilitant le processus pour des sociétés pacifiques et inclusives.

Les Autorités Locales et Régionales doivent :

13. Être l'organe le mieux positionné pour faciliter le processus à double-sens, incluant à la fois les migrants, les réfugiés et les sociétés d'accueil, pour des sociétés inclusives, i.e en créant un climat de confiance et de cohésion sociale mais aussi en remédiant à d'autres défis tels que l'accès au logement, aux services sociaux et de santé, à l'éducation et à l'emploi.
14. Remettre en question l'éducation traditionnelle par l'innovation et les nouvelles technologies pour répondre aux besoins des migrants et des réfugiés, en particulier ceux des plus jeunes et des enfants.
15. Accepter sans réserve l'implication de toutes les parties prenantes de la société civile en accordant une attention particulière à l'urbanisme, aux institutions religieuses et aux manifestations culturelles et sportives.
16. Accorder une attention particulière au dialogue avec les diasporas, les minorités, les migrants et les réfugiés dans le cadre d'un processus permanent de prise de décisions consultatives.
17. Renforcer le dialogue avec les autres autorités locales et régionales dans les pays d'origine, de transit et de destination et les encourager à rejoindre des plateformes et réseaux transméditerranéens comme le programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe.
18. Éviter la discrimination des migrants et des réfugiés dans les mécanismes de transferts et de réinstallation.

Les Organisations de la Société Civile doivent :

19. Renforcer la coordination entre les différentes ONG travaillant pour un même but, transformer la concurrence en coopération et créer des synergies et des complémentarités entre leurs différents groupes cibles et la portée de leurs activités, leur expertise et leurs groupes de bénévoles.
20. Continuer de responsabiliser les populations tant en termes de diversité que de vulnérabilité, en les informant de leurs droits, leur portant assistance et en dénonçant tout cas de violation.
21. Mettre l'accent sur le rôle des médias dans la sensibilisation, contribuer à l'autonomisation de l'opinion publique et de la surveillance sociale.

22. Encourager les jeunes à la sensibilisation et au plaidoyer, apportant ainsi une valeur ajoutée tant au niveau communautaire et au processus décisionnels.

III- Partenariats Stratégiques

23. Des plateformes et des réseaux rassemblant un large éventail de parties prenantes, organisations internationales, entités étatiques, acteurs de la société civile, fondations, organisations confessionnelles et religieuses, universitaires et groupes de réflexion, mais aussi le secteur privé, des groupes de bénévoles et des groupes communautaires devraient être encouragés et soutenus. Développer et maintenir des liens de coopération, en adoptant une approche sans « vase clos » dans un esprit de soutien à une action collective, avec un effort à multiniveau afin d'atteindre des objectifs communs.
24. Conformément au Programme Mondial, en particulier à l'Objectif 17, les gouvernements et les parties prenantes doivent revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable, notamment par le biais de la coopération pour le développement et l'allocation de fonds. Il faut promouvoir des partenariats mondiaux pour mobiliser politiques, connaissances, expertises, technologies et ressources financières que les pays peuvent mettre en œuvre pour accélérer les progrès de l'Agenda 2030 et éliminer la pauvreté mondiale, réduisant ainsi l'une des causes profondes de la migration.
25. Les communautés de la diaspora doivent être considérées comme des partenaires stratégiques pour l'inclusion. Les nombreux accomplissements des communautés de migrantes et diasporiques sont des exemples de réussite de double intégration qui encouragent les pays d'origine et de destination à considérer la migration non comme un problème, mais comme une opportunité forgée sur un socle commun, ouvrant des voies de développement et de dialogue entre eux et leurs cultures respectives.
26. Les initiatives et les organisations auto-organisées de réfugiés doivent bénéficier d'un soutien financier et en même temps être considéré comme des opportunités de dialogue, d'inclusion pacifique et d'amélioration des processus décisionnels.
27. Tous les acteurs du quadrilogue doivent conjuguer leurs efforts pour développer des campagnes et des projets visant à sensibiliser et défendre les droits des migrants et des réfugiés ; élaborer des programmes d'inclusion, contribuant ainsi à éradiquer certains des effets d'un monde global interdépendant et déréglementé dans lequel se trouve l'actuelle la crise des migrants et des réfugiés se trouve et mettant en péril les droits de l'homme les plus fondamentaux.
28. Le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe doit continuer à renforcer les capacités de dialogue entre tous les acteurs étatiques et non étatiques du quadrilogue des pays d'origine, de transit et de destination, en intégrant son expertise dans les domaines de la jeunesse, des femmes et de l'éducation mondiale ; dans le but de mettre en place un plan d'action qui, dans le cadre de sa mission et en accordance avec les objectifs du CdE, puisse apporter une valeur ajoutée à une solution globale, durable et interdépendante à l'actuelle crise humanitaire et de gestion des migrants et des réfugiés.